

51^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 16 novembre 2020 à 19h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Président** : M. Vincent Voyame, Président.
- Secrétaire** : M. Raphaël Mérillat, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Créatin et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- Excusé** : M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 40 du 05 novembre 2020, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

M. Vincent Voyame, président, salue tous les membres présents et présente toute sa sympathie à M. le maire pour le décès de sa belle maman.

Il adresse ses félicitations aux nouveaux élus au parlement jurassien qui sont : Géraldine Beuchat, Blaise Schüll et Loïc Dobler et souligne qu'il leur souhaite une belle législature et les remercie pour leur engagement.

M. Voyame rappelle également que le port du masque est obligatoire durant toute la séance et invite les différents membres à ne pas retirer celui-ci lors d'interventions à la tribune. Il souligne également que l'agencement de la salle a été faite de manière à respecter les distances sanitaires.

L'ordre du jour est accepté par les Conseillers généraux.

1. Appel.

Raphaël Mérillat, Chancelier, procède à l'appel nominal.

M. Gérald Membrez (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.

M. Gérald Steiner (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte.

M. Jimmy Wicki (PDC) est excusé et non remplacé.

Mme Nadège Voirol (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. Eric Ioset.

M. Alain Girardin (HSA) est excusé et remplacé par Mme Romina Bapst.

M. Irfan Karakus (HSA) est excusé et remplacé par M. Raphaël Pepe.

M. David Allemann (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger.

Mme Sylvie Turinetti (UDC) est excusée et remplacée par M. Michel Lando.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020.

Le PV, qui a été rédigé par M. Raphaël Mérillat, Chancelier, ne subit pas de modification avec remerciement à son auteur.

3. Communications.

◆ Bons d'achat

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, informe que le dossier concernant la concrétisation du versement de certaines prestations communales en bons d'achat dans nos commerces locaux, projet soutenu par le législatif lors de la dernière séance, prend forme et devrait pouvoir débiter en fin d'année ou en tout début d'année prochaine.

Elle se fera par étapes au cours de la prochaine année.

La première action de distribution de ces bons sera le soutien aux aînés, qui recevront chacun un bon d'une valeur de 20.-, comme compensation à la suppression de la Journée des Aînés qui n'a pas pu se faire en 2020.

Une étude est actuellement en cours, en collaboration avec l'ACAB (association des commerçants et artisans de Bassecourt), pour la création d'une Association des commerçants et artisans de Haute-Sorne. Cette étude a déjà démontré un intérêt certain pour créer une Association mais aussi pour la distribution de bons d'achat.

◆ INFO POSTULAT n°6

Le Conseil communal a reçu le rapport final de l'enquête réalisée auprès de la jeunesse de Haute-Sorne. Ce dernier s'inscrit dans la réalisation du postulat 6 « Jeunesse - pas en reste ».

Pour rappel, le Conseil communal a profité d'une synergie avec le programme cantonal baptisé "Jura Jeunes 4. 0". La commune a ainsi profité d'une étude de qualité réalisée par les équipes de recherche de la HE Arc de gestion et la HE travail social et de la santé, et ce à moindre coût.

Malgré une faible participation, les conclusions peuvent se résumer ainsi :

- Globalement la jeunesse de Haute-Sorne se porte bien !
- Les activités proposées par les associations et sociétés locales sont bien pratiquées par les 12 -18 ans. L'intérêt diminue par la suite.
- Il est demandé à plusieurs reprises une amélioration au niveau des installations en faveur de la jeunesse.
- Les 12-18 ans sont de grands consommateurs d'internet, en moyenne plus de 2h par jour.
- Les jeunes se sentent pris au sérieux dans la sphère familiale. Cela va en décroissant pour ce qui concerne l'école, le milieu professionnel ou leur commune.
- Un sentiment prononcé d'insécurité existe face aux dangers d'internet ainsi qu'un sentiment de solitude.
- Et finalement la problématique de consommation excessive d'alcool et de drogue est également mentionnée.

Afin de finaliser le postulat et proposer des mesures pour mieux accompagner et entourer la jeunesse, le Conseil communal a décidé de créer un groupe de travail incluant les principaux acteurs en lien avec la jeunesse. Comme il existe déjà de nombreux outils, qui demandent à être mieux connus, un cadre précis de discussion sera établi par le Conseil communal pour éviter des redondances.

◆ **Nouvelles heures d'ouverture des guichets**

Pour les raisons sanitaires que nous subissons actuellement, le Conseil communal a décidé, comme d'autres Communes l'ont fait, de réduire l'activité des guichets de l'Administration. Comme cela avait été fait lors de la première vague du coronavirus.

Cette mesure sera maintenue jusqu'aux vacances de fin d'année, soit jusqu'au 23 décembre.

Nos guichets seront ouverts comme suit :

Les Lundi, mardi et jeudi matin de 08h30 à 11h30

Le mercredi après-midi de 14h00 à 18h00

Il y a toujours la possibilité de prendre rendez-vous pour les personnes qui ne pourraient pas venir durant ces horaires réduits.

Durant les Fêtes de fin d'année, l'Administration sera fermée du 23 décembre au soir avec reprise le 4 janvier à 08h30.

◆ **Table Couvre Toi**

La personne ayant mis ce service en place en Ajoie et lancée une étude des besoins sur notre commune a été rencontrée par le groupe de travail Table couvre toi.

Les premiers résultats montrent qu'actuellement l'ouverture d'une antenne de Table Couvre Toi chez nous n'est pas justifiée au sein de notre commune (3 demandes seulement).

L'exécutif a donc décidé, dans un premier temps, de collaborer avec l'antenne de Delémont.

Le personnel du service des habitants a été informé quant aux démarches, lors de l'annonce des personnes intéressées pour être au bénéfice de ce service.

En parallèle, une parution supplémentaire à ce sujet dans le prochain journal Haute-Sorne en décembre prochain est prévue. Il est également prévu qu'un flyer d'information dans les carnets de devoirs des enfants des écoles primaires soit distribué.

Nous vous demandons donc d'aussi relayer ces informations dans votre entourage, et de demander aux intéressées de s'adresser directement au service des habitants de Haute-Sorne au 032 427 00 10.

4. Questions orales.

Kevin Challet (PS-Verts) souligne qu'en Suisse, une personne sur 7 est exposée durant la journée, à son domicile, au bruit nuisible ou incommodant issu du trafic routier et une personne sur 8 durant la nuit.

Haute-Sorne n'est pas une commune urbaine, toutefois, le bruit lié aux véhicules légers, lourds et bruyants s'accroît notamment aux abords des routes principales. De plus, une part importante de la gêne des riverains est provoquée par le mauvais comportement des conducteurs (bruits d'échappement, sursrégime moteur, accélérations intempestives etc.)

Les questions de M. Kevin Challet sont donc les suivantes :

1. Est-ce que les Autorités communales sont sensibles à cette problématique liée au bruit de la circulation routière en Haute-Sorne ?
2. Est-il envisageable, en collaboration avec l'Etat jurassien, de mettre en place des mesures de prévention aux endroits stratégiques comme par exemple des radars informatifs sur le bruit des véhicules ?

Jean-Bernard Vallat, Maire, souligne que le bruit perturbe de plus en plus de monde mais la commune n'est pas dans une situation problématique aujourd'hui.

Il rappelle également que les autorités n'ont aucun pouvoir quant à la qualité des véhicules qui font du bruit. Les zones 30 à l'heure sont mises en place sur les routes communales qui permettent de rouler de manière inadéquate, ceci afin de freiner le trafic au maximum.

Pour les routes principales, la gestion est faite au niveau du canton et n'est, dès lors, pas du ressort de la commune.

M. Kevin Challet est partiellement satisfait de la réponse donnée.

M. Julien Meier (PDC) relève que, récemment, une entreprise implantée en Haute-Sorne depuis plus de 10 ans, a pris la décision de quitter la commune. Depuis plus de 5 ans cette entreprise demandait du terrain afin de pouvoir se développer et s'agrandir.

Si ce cas est malheureux, il est d'autant plus inquiétant d'apprendre que ce n'est pas la première fois que des entreprises cherchent à s'installer en Haute-Sorne, mais qu'à défaut de terrains disponibles, elles renoncent ou s'en vont ailleurs. Ce cas ce serait produit une dizaine de fois ces dernières années. Pour la deuxième commune du Jura et une des plus grande en superficie, il est, pour M. Meier, difficile d'entendre et d'accepter cela.

Dans le même temps on apprenait sur les ondes de RFJ que la ZAM allait être réduite, car elle peine à se remplir.

Les conditions d'implantation au niveau de la ZAM sont assez rigides et cette dernière est prévue pour des entreprises bien spécifiques, avec par exemple, une utilisation maximale des mètres carrés par le personnel, ceci afin d'utiliser le plus de surface utile.

Dans la période actuelle, il est primordial de favoriser l'implantation d'entreprises dans la commune. Les PME sont la base du fonctionnement économique, elles sont créatrices d'emploi et il est du rôle du politique de favoriser et faciliter leur développement.

Le plan d'aménagement local prévoit du terrain pour les entreprises, mais ce dernier risque de mettre encore un certain temps pour être validé et mis en œuvre, nous estimons qu'il sera opérationnel pour 2025 dans le meilleur des cas.

La question de M. Meier est donc la suivante :

- ◆ Que propose le conseil communal pour permettre à des entreprises intéressées à s'installer et se développer en Haute Sorne, peut-on trouver une solution transitoire en attendant l'entrée en vigueur du PAL ou y aurait-il des solutions sous certaines conditions au niveau de la ZAM ?

M. Gérard Ruch, Conseiller communal, souligne que ce problème de manque de terrain est un souci constant de l'exécutif, car effectivement, la commune ne dispose actuellement plus de parcelles permettant l'implantation d'entreprise.

Il n'est également pas possible d'améliorer la situation aujourd'hui mais des études sont en cours au sein de la commune avec la ZAM ou encore le nouveau PAL.

M. Ruch relève que la LAT a pour but de limiter au maximum la zone agricole et que c'est pour cette raison que le projet du nouveau PAL est une priorité. Il espère que la votation pour cet objet se fera en 2022 pour avoir du terrain disponible en 2023 afin de pouvoir proposer des zones d'activités.

Concernant la ZAM, le dossier est en cours et effectivement, la surface a été réduite, ceci en raison des grandes zones agricoles mais également pour éviter une zone polluée. Il rappelle également que l'exécutif pousse pour faire son PAL et faire avancer la ZAM pour ainsi libérer des terrains pour permettre de garder ou faire venir les différentes entreprises.

M. Julien Meier (PDC) est satisfait de la réponse.

M. Blaise Schüll (PCSI+RC) revient sur la dernière campagne pour les élections au Parlement et au Gouvernement Jurassien qui a permis de constater que les villages de Haute-Sorne n'étaient pas tous desservis de la même façon en ce qui concerne les panneaux d'affichage.

En effet, si Bassecourt peut compter sur deux panneaux d'affichage, pas un luxe par rapport aux autres communes de sa grandeur du district, et Glovelier deux également, rien à l'horizon pour les trois autres villages.

Si l'on sait que Courfaivre possède un petit tableau plus ou moins réservé aux annonceurs de la localité et recouvert dès la pose d'une seule affiche, Soulce et Undervelier n'ont tout simplement aucun panneau prévu.

C'est en sillonnant tous les villages du district que ce manquement a été remarqué.

Sachant que le Service des infrastructures du Canton informe sur certaines restrictions quant à la pose de réclames et d'affiches électorales et qu'il est important de lutter contre l'affichage sauvage, de meilleurs moyens devraient être donnés.

D'où sa question :

- ◆ Le Conseil communal a-t-il l'intention de combler, lors de prochaines campagnes électorales, cette absence de panneaux d'affichage à Courfaivre, Soulce, Undervelier et, pourquoi pas, améliorer la situation à Bassecourt ?

M. Frédéric Juillerat, Conseiller communal, relève que la plupart des personnes membres de la commission des travaux publics sont présentes ce soir et qu'il y aurait la possibilité pour cette commission de faire un projet afin de présenter une solution l'année prochaine. Il relève qu'une étude est tout à fait réalisable afin d'harmoniser les différents panneaux d'affichage au niveau de la commune de Haute-Sorne. Il souligne également qu'il faudrait que cela reste dans un budget qui n'est pas encore prévu aujourd'hui.

M. Blaise Schüll (PCSI+RC) est partiellement satisfait par la réponse.

M. Olivier Chèvre (PCSI+RC) rappelle que, dans le cadre du 40^{ième} anniversaire du canton, les communes ont la possibilité de planter des chênes pour la biodiversité et la qualité du paysage. Les communes jurassiennes ont jusqu'à la fin du mois de novembre pour s'annoncer à l'office de l'environnement.

Voici donc ses questions :

- ◆ Est-ce que la commune de Haute-Sorne a déjà fait les démarches ?
- ◆ Si oui, est-ce que les arbres ont été plantés ?

M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal, répond que la Commune participe bien à cette action et qu'effectivement, le triage forestier a procédé à l'application de celle-ci.

Actuellement, 42 arbres ont été plantés, 8 ont péri et doivent être remplacés. Le projet sera terminé dans la semaine du 23 décembre 2020.

Les endroits où ces arbres ont été plantés seront disponibles sur le site internet de la commune afin de permettre à tout un chacun de consulter les nouveaux emplacements.

M. Olivier Chèvre est satisfait de la réponse.

5. Information sur l'avancement de la déchetterie régionale et l'installation d'Ecopoints.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale, explique que la présentation qui est faite aujourd'hui concerne un projet qui est encore à l'étude mais qu'elle permet ainsi de répondre à plusieurs interrogations concernant la future gestion des déchets au sein de la commune de Haute-Sorne. Elle cède la parole à M. Grégoire Monin de l'entreprise CSD pour une présentation de l'étude réalisée pour le SEOD.

M. Monin présente le projet et explique plusieurs points tels que les différents niveaux de prestations qui ont été choisis par la commune, ainsi que les différentes possibilités qui s'offrent à la commune pour la gestion des déchets (moloks, Ecopoints et déchetterie régionale).

Suite à cette présentation, M. Patrick Müller demande si un partenariat public/privé avait été envisagé pour la gestion des différents déchets. M. Monin répond que l'étude a été faite mais que la capacité de la déchetterie privée actuelle ne permet pas la gestion du volume de déchets des citoyens de Delémont et Haute-Sorne car cela représente environ 22'000 habitants supplémentaires.

M. Bernard Vallat demande si cela signifie qu'il faudra tout amener à la déchetterie. Mais M. Monin le rassure et explique que le système d'Ecopoints reste en fonction. Il s'agira donc de certains produits qui devront être déposés à Delémont, produits moins courants que ceux déposés dans un Ecopoint.

Mme Céline Grellier demande si l'incinération des déchets est une réalité, car il n'y a pas assez de matière combustible. M. Monin souligne que c'est le cas du plastique certaine fois mais que dans les cas présentés ce soir, il s'agit uniquement de matières qui peuvent être recyclés telles le carton/papier, le verre, l'alu, etc.

Il n'y a pas d'autres questions et M. Voyame remercie Monsieur Monin pour toutes ces explications.

<p>6. Prendre connaissance et statuer sur un cautionnement de CHF 835'000.- au FC Bassecourt pour réaliser la reconstruction de ses installations devenues impraticables suite à l'incendie de 2018 (message n°157 du 16 novembre 2020).</p>

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Jean-Bernard Vallat, Maire, présente le message et souligne que celui-ci est clair et revient sur quelques points dont le fait que le FC Bassecourt a revu le projet et a enlevé la cantine prévue initialement. Les vestiaires sont les mêmes car il s'agit d'une reconstruction avec adaptation pour être conforme aux normes actuelles. C'est pour cette raison qu'il y a deux nouveaux vestiaires prévus. Dans son approche, le FC Bassecourt a recherché des sponsors mais la situation actuelle n'a pas permis d'obtenir des financements. En désespoir de cause, le FC Bassecourt s'est approché de la commune pour permettre un cautionnement et rester maître de ses installations.

Le cautionnement a été proposé pour autant qu'une banque puisse faire un prêt au FC Bassecourt en ayant la commune comme cautionnaire. Le cautionnement n'aurait pas d'incidence directe sur les finances communales car la dette ne serait pas augmentée dans le bilan communal.

Le message qui a été transmis est assez complet et M. le maire souligne que M. Francis Rebetez, président du club, est présent en cas de questions. Le Conseil communal préavis favorablement ce message.

M. Rebetez informe que ce projet concerne essentiellement la jeunesse et que le club tiendra ses engagements.

M. Kevin Challet pour le groupe PS-Verts relève que le FC Bassecourt demeure dans une situation très inquiétante par rapport à l'état de ses installations partiellement détruites par l'incendie malheureux de juin 2018.

Il fait un petit rappel des faits :

En juin 2020, le peuple a refusé à une courte majorité le message des autorités communales d'octroyer un crédit de plus d'un million de francs qui aurait servi à assainir, reconstruire et devenir propriétaire des installations du FC Bassecourt.

Par conséquent, afin d'offrir à ses 9 équipes des infrastructures adaptées, le comité du club et les autorités communales ont remis l'ouvrage sur le métier et se sont mis d'accord sur l'octroi d'un cautionnement en faveur du FC Bassecourt d'un montant maximal de CHF 835'000.- sur une durée de 35 ans.

Le risque encouru par la commune est extrêmement limité, car il ne fait pas de doute que le FC Bassecourt sera à même de supporter les CHF 2000.- / mois nécessaire au remboursement. Aussi, une convention en termes de garantie sera rédigée entre le club, le prêteur et la commune.

De plus, les demandes émanant d'autres sociétés, quelles qu'elles soient, seront entendues et analysées avec le même sens des responsabilités et avec équité.

Pour terminer, M. Challet souhaite souligner que le football reste une source d'inspiration, un jeu et un espace d'épanouissement notamment pour notre Jeunesse et son école de foot. Dès lors, nous nous devons d'accepter ce cautionnement pour la reconstruction de ces installations devenues impraticables et si importantes pour le sport en Haute-Sorne.

Le groupe PS-Vert soutiendra à l'unanimité cet objet.

Mme Céline Grellier pour le groupe HSA souligne que ce message met le Conseil général devant un dilemme qui lui pose problème car, quelle que soit la réponse du Conseil général, il y aura matière à commentaires. C'est pour cette raison que le groupe HSA demande que le vote soit fait sous forme de bulletin secret.

La votation n'étant pas passée, l'on ne saura jamais si les citoyens auraient souhaité un projet légèrement adapté ou non. Mme Grellier souligne également qu'il y a un manque de planification dans la commune et que le Conseil général ne peut pas décider de manière juste et en ayant tous les éléments lorsqu'un message est présenté. Au niveau financier, le message n'est pas clair également selon Mme Grellier. Elle souligne qu'il n'y a rien comme information pour décider de manière judicieuse.

Le groupe HSA pense également qu'il faut mettre une sécurité dans la convention, afin que la commune puisse reprendre les installations en cas de non-paiement.

M. Jean-Marie Allimann pour le groupe PDC rappelle que la Commune de Haute-Sorne accueille sur son territoire 63 sociétés, qui constituent autant de clubs et d'associations, notamment sportives.

Toutes ont des attentes légitimes et des prétentions à faire valoir envers la collectivité. Toutes remplissent un but d'utilité publique et servent la population et en particulier la jeunesse. Toutes méritent dès lors un appui et une attention particulièrement attentive à leur existence et à leur développement. S'agissant en particulier des sociétés sportives, notre Commune abrite des sociétés importantes, qui font l'honneur non seulement de notre collectivité mais du Jura tout entier et même bien au-delà de nos frontières. Il y va donc de l'image de marque de notre Commune.

Il s'agit toutefois d'être extrêmement attentifs et vigilants face à révolution de la situation, à faire preuve d'égalité de traitement, à ne mépriser personne, mais surtout à soutenir autant que faire se peut les sociétés par un soutien financier. Pour cette raison il apparaît au groupe PDC, absolument indispensable que la Commune, par son Exécutif, procède pour les 5 à 10 années à venir à un état des lieux et à un plan de soutien et d'assistance des sociétés, afin d'éviter d'être débordée par des demandes de toutes sortes et de toutes natures, notamment des demandes financières qui excéderaient les possibilités de la Commune, mais surtout aussi afin de garantir l'égalité de traitement.

Plus ponctuellement, s'agissant du FC Bassecourt, qui a connu bien des malheurs et des déboires, s'agit-il économiquement de trouver aujourd'hui des solutions. Nous sommes confrontés à un cas de force majeure à la suite de l'incendie dont les installations du Club ont été victimes. Le Corps électoral s'est déterminé négativement sur le préavis positif relatif au crédit que notre Conseil lui avait présenté. Une autre solution s'impose aujourd'hui à laquelle nous pouvons et devons souscrire afin d'éviter encore d'autres conséquences dommageables et irréversibles.

Pour cette raison, le groupe PDC soutient-il le message et accepte la proposition qui est émise portant sur un cautionnement du montant de CHF 835'000. -, cautionnement solidaire en faveur du FC Bassecourt. Il s'agit là d'un montant maximal.

Le groupe s'est toutefois posé les questions suivantes :

- a) Dans la mesure où le FC Bassecourt pourra obtenir et bénéficier d'aides extérieures (Loterie romande, dons, recettes de diverses actions sportives), lesdites aides financières devant permettre de rembourser au plus vite le prêt contracté.
- b) S'agissant également de la durée prévue (35 ans) pour le cautionnement, il s'agit effectivement d'une durée extrêmement longue. Si l'on connaît actuellement les taux d'intérêt qui sont de l'ordre de 1 % pour un emprunt d'une durée de 10 ans, voire de 15 ans, nul ne sait ce qu'il en sera par la suite. Nul ne sait en la matière ce qu'il en sera des taux d'intérêt dans 5 ou 8 ans. Ainsi, la charge financière assumée par le club pour rembourser sa dette, soit le prêt contracté auprès de la banque porte sur un montant annuel de Fr. 32'350. -. Il ne faudrait pas que ce montant soit constitué exclusivement des intérêts et en aucun cas du remboursement de la dette.

Il paraît également absolument indispensable et impératif que le Conseil communal conclue une convention claire, précise et rigoureuse avec le FC Bassecourt. Cette convention comprendra notamment les exigences suivantes de la part de la Commune :

- a) Le FC Bassecourt devra fournir toutes les garanties nécessaires s'agissant des assurances contractées pour couvrir tous les risques liés aux installations futures et à la responsabilité du club.
- b) Le FC Bassecourt devra chaque année et sur simple demande en tout temps, renseigner le Conseil communal sur l'état de ses finances et sur ses prévisibilités budgétaires.
- c) Le droit de regard du Conseil communal portera également mais surtout sur le contrat de prêt que le FC entend conclure auprès d'un établissement bancaire. La Commune (caution) doit être étroitement associée à la négociation et conclusion de ce prêt bancaire et en connaître les conditions précises dans la mesure où elle s'engage de manière extrêmement importante en tant que cautionnaire.
- d) Nous le savons, les hommes passent et changent mais les engagements demeurent. Nous devons dès lors être extrêmement attentifs envers notre population mais surtout à l'égard des autres sociétés s'agissant de l'engagement qui nous est demandé et qui porte sur une durée de 35 ans. Cela étant, nous faisons confiance à l'exécutif et au FC Bassecourt pour remplir au mieux les obligations qui leur incombent.

Le groupe PDC soutient dès lors la proposition qui nous est soumise et nous sommes d'accord d'accepter dans son contenu le message n° 157.

M. Rebetez souligne que les subventions feraient partie du montage financier. S'il y avait d'autres subventions, cela deviendrait en diminution du prêt qu'il y a eu au départ. Cela serait mis en diminution de l'investissement. Il explique également que le bâtiment aurait été mis en garantie dans la convention pour la commune de Haute-Sorne. Dès que le financement aura été trouvé, il y aura ensuite la convention qui sera établie. L'important pour M. Rebetez n'est pas le niveau dans lequel le FC Bassecourt évolue, mais bien que la situation soit pérenne.

M. Yoann Schaffter pour le groupe UDC informe que l'UDC soutiendra le message à l'unanimité.

Blaise Schüll pour le groupe PCSI informe que ce dernier a examiné avec attention le message no 157, sur lequel il faut se positionner ce soir.

Un message des plus sensibles si l'on connaît dans quelles conditions doit actuellement fonctionner le FC Bassecourt. Un message à deux questions :

- Voulons-nous, par ce vote, et sans fouler aux pieds la volonté populaire clairement exprimée lors du scrutin du mois de juin de cette année, venir en aide au FC Bassecourt en lui permettant de redonner un autre visage à ses installations ravagées par le feu en juillet 2018 déjà ?

- Voulons-nous définitivement voir le FC Bassecourt poursuivre son parcours à ce niveau dans des conditions indignes et peu représentatives de notre commune, de notre région ?

Aujourd'hui, l'heure est venue de faire confiance aux personnes qui se sont penchées sur ce cautionnement de CHF. 835'000. 00.

Soyons clairs, oui le FC Bassecourt doit poursuivre sa route, faire parler de son équipe qui fait honneur à notre commune de Haute-Sorne, faire vivre au mieux ses 9 équipes de football et pouvoir continuer son travail de formateur pour la Jeunesse.

Recevoir à Bassecourt des équipes de Bienne, de Baden, de Zoug, de Soleure et j'en passe dans des containers loués, au prix de plus de CHF 4'500.-, par mois, n'est pas une carte de visite digne d'une équipe qui évolue en « 1ère ligue ». Une société victime d'un incendie stupide qu'elle n'avait pas programmé.

De ce fait, il est temps d'avancer dans la reconstruction des vestiaires et d'une nouvelle tribune, propriété du FC Bassecourt. C'est pour cette raison d'ailleurs que le groupe PCSI approuvera ce cautionnement à la majorité et vous invite à en faire de même.

M. Voyame demande s'il y a encore des questions et M. Laurent Beuchat demande si des dédommagements civils ou pénaux pourraient être obtenus. M. Rebetez souligne que le jugement n'a pas encore été fait. L'indemnisation de la RC par l'assurance a été faite, mais cela n'était pas suffisant.

Il n'y a pas d'autres questions et M. Voyame soulève que Mme Grellier a demandé une votation au bulletin secret. Il y a donc vote et 6 personnes demandent le vote à bulletin secret. Mme la vice-chancelière distribue les bulletins.

Suite au vote à bulletin secret, 26 Conseillers généraux acceptent le message contre 2 qui le refuse et 3 absentions.

Les Conseillers généraux acceptent donc ce message à la majorité.

<p>7. Prendre connaissance et préavisier le crédit de CHF 2'100'000.- pour la création d'une colonne d'alimentation en eau potable entre Bassecourt et Courtételle. (Message n°156 du 16 novembre 2020).</p>

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Valérie Soltermann, Conseillère communale, avant de présenter le message, excuse les autorités communales de Courtételle qui souhaitent être présentes ce soir, mais en raison des mesures sanitaires se sont abstenues. Ce message intercommunal lie la commune de Courtételle et de Haute-Sorne, pour assurer un approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante. La structure politique est différente entre les deux communes. L'ensemble du crédit doit être préavisé pour le législatif de Haute-Sorne, même si au final la participation pour notre commune sera de 40 %. Ce message sera soumis aux populations de Courtételle et Haute-Sorne, lors de la votation populaire prévue en mars 2021, elle rappelle que c'est bien l'ensemble du crédit qui devra être voté. Les services des eaux des deux communes n'ont pas la forme juridique d'un syndicat, nous sommes liés par une convention, avec une clef de répartition de 60 % pour Courtételle et 40 % pour Haute-Sorne.

Elle rappelle les dispositions légales auxquelles sont soumis les distributeurs d'eau, les communes, en soulignant le fait est que l'eau est un bien public.

Ce message comprend deux projets bien distincts. Le premier qui est le renouvellement de la conduite de Courfaivre – Courtételle qui date de plusieurs années déjà. Ce projet est abouti, il pourrait débuter en 2021, les conventions avec les propriétaires de bien-fonds arrivent à bout touchant. Le deuxième projet est quant à lui présent dans le PGA de Haute-Sorne, qui en cours de finalisation. Elle souligne trois aspects importants du PGA. Le premier est la richesse de Haute-Sorne, en terme de ressources en eau, nous pourrions imaginer à futur la distribuer, par exemple dans le district d'Ajoie, une étude suprarégionale le déterminera. Le deuxième aspect est que nos ressources sont de qualité. Le troisième

aspect est la répartition inégale des ressources, un seul moyen pour corriger cette situation, créer des interconnexions entre nos villages. Il est relevé les différents problèmes rencontrés qui ont motivé les deux communes à proposer la création de cette conduite principale en eau potable. Cette interconnexion sera bénéfique pour Courtételle et Haute-Sorne, elle nous permettra d'échanger de l'eau, d'avoir une redondance voulue.

Elle informe également que M Didier Luginbühl, chef des services techniques, est présent pour répondre aux diverses questions concernant ce message. Celui-ci donne encore quelques explications contenues dans le message en page 3, avec la vue schématique du réseau hydraulique après travaux.

M. Voyame demande s'il y a des remarques ou interventions, ce qui n'est pas le cas.

Suite au vote, le message est accepté à l'unanimité par les Conseillers généraux.

8. Nomination de deux membres de la commission de l'école primaire de Haute-Sorne.

M. Voyame explique que, selon le règlement d'organisation de la commune, les membres recherchés concernent le village de Bassecourt.

La commune a reçu cinq candidatures qu'il lit ainsi que les motivations qui étaient demandées.

Il s'agit des candidatures suivantes :

M. Vincent Schaffter de Bassecourt.

M. Sergesi Zevat de Bassecourt.

M. Luigi Viesti de Bassecourt.

Mme Deborah Laager de Bassecourt.

M Francisco Varela de Bassecourt

En plus de ces candidatures, le groupe PCSI présente M. Damien Dobler de Bassecourt.

M. Voyame demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas, il procède donc au vote dont voici les résultats :

M. Vincent Schaffter à Bassecourt.

18 Conseillers généraux votent pour cette personne.

M. Sergesi Zevat à Bassecourt.

0 Conseillers généraux votent pour cette personne.

M. Luigi Viesti à Bassecourt.

7 Conseillers généraux votent pour cette personne.

Mme Deborah Laager à Bassecourt.

17 Conseillers généraux votent pour cette personne.

M Francisco Varela à Bassecourt

1 Conseiller général vote pour cette personne.

Le groupe PCSI présente M. Damien Dobler à Bassecourt.

8 Conseillers généraux votent pour cette personne.

Suite au vote, c'est donc M. Vincent Schaffter et Mme Deborah Laager qui deviennent membres de la commission d'Ecole primaire de Haute-Sorne.

9. Nomination d'un membre à la commission de dicastère des Services communaux de Haute-Sorne.

Le groupe PS-Verts propose Yvonne Lucchina de Bassecourt qui est élue à la commission de dicastère des Services communaux.

10. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Forêts, pâturages et affaires bourgeoises.

M. Kevin Challet pour le groupe PS-Verts propose Eric Ioset qui est élu à la commission de dicastère Forêts, pâturages et affaires bourgeoises.

11. Nomination d'un membre à la commission spéciale « mise en place d'un marché couvert ».

Mme Céline Grellier pour le groupe HSA propose Patrick Ballaman qui est élu à la commission spéciale « mise en place d'un marché couvert ».

12. Dissolution de la commission spéciale concernant le Centre de culture et de sport à Courfaivre.

M. Jean-Bernard Vallat, Maire revient sur la commission spéciale concernant le centre de culture et de sport à Courfaivre. Il informe que la commission en question a travaillé de manière efficace et que, même s'il n'y a pas eu de possibilité d'aller plus loin dans les démarches, cette commission avait su faire parfaitement ce qu'il lui avait été demandé. Il est donc possible aujourd'hui de la dissoudre.

M. Voyame demande s'il y a des remarques à cela et M. Michel Lando (UDC) demande si un rapport a été fait par la commission. Jean-Bernard Vallat répond que oui et que le rapport de la commission est accessible à la commune.

13. Réponse à la QE n°56 déposée par le groupe HSA et intitulée « Affectation des biens du Stipendium n°2 ».

Mme Céline Grellier (HSA) n'est pas satisfaite par la réponse.

14. Traiter la motion n°26 – Informations aux Conseillers généraux.

M. Jean-Marie Allimann (PDC), qui remplace M. Gérald Steiner à l'origine de la motion, informe qu'il intervient en dernier lieu. Il souligne que des turbulences ont eu lieu et que cette situation a eu beaucoup d'influence négative sur les affaires du Conseil communal.

M. Allimann indique également que la volonté de cette motion était d'en savoir plus quant à l'enquête et le rapport de celle-ci. Il y a ici une prépondérance de l'intérêt public et il est jugé important que l'information puisse être fournie au Conseil général afin de pouvoir user de son droit de regard et de son rôle d'organe de haute surveillance.

Il s'agit d'unir les forces face aux énormes défis qui arrivent et il est temps de tourner la page mais il faut la lire avant.

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, relève que des membres ont été auditionnés et qu'effectivement, il a fallu prendre un certain temps avant de savoir ce qu'il était possible de transmettre aux Conseillers généraux afin de pouvoir protéger la sphère personnelle de certains employés.

Pour répondre à la motion, il avait été décidé par le Conseil communal de faire part de ce rapport. Il a été décidé d'envoyer les conclusions du rapport des enquêteurs aux Conseillers généraux et celles-ci leur parviendront dès demain dans les boîtes aux lettres. Il est demandé une discrétion totale de la part

des Conseillers généraux quant au contenu de ce rapport. Le rapport complet peut être consulté auprès du maire sur rendez-vous.

Il informe également que le nom de chaque conseiller apparaît en filigrane sur les pages qu'ils recevront le lendemain, ceci pour qu'il n'y ait pas de diffusion à la presse.

Suite à cette réponse, M. Voyame demande le vote. M. Allimann informe que la motion devient sans objet et il n'y a pas à voter étant donné qu'elle est traitée.

15. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Monsieur Bekjiri Nderim et ses enfants.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente Monsieur Bekjiri Nderim et ses enfants.

Suite à cette présentation, la demande de naturalisation ordinaire présentée par Monsieur Bekjiri Nderim et ses enfants est acceptée par le Conseil général par applaudissements. Ils acquièrent le droit de cité communal.

16. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Monsieur Tomic Branko.

M. le Maire Jean-Bernard Vallat présente Monsieur Tomic Branko.

Suite à cette présentation, la demande de naturalisation ordinaire présentée par Monsieur Tomic Branko est acceptée par le Conseil général par applaudissements.

La demande à l'indigénat communal est accordée par le Conseil général par applaudissements. Il acquiert le droit de cité communal.

M. le Président donne connaissance du dépôt du document suivant :

- 1 question écrite « Berce du Caucase et revitalisation des forêts et pâturages boisés. »

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Vincent Voyame remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement et informe que la prochaine séance aura lieu le 14 décembre 2020.

M. Vincent Voyame lève la séance à 22h05.

Bassecourt, le 20 novembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Vincent Voyame

Raphaël Mérillat